



conseil de développement...

Les déchets ménagers...

Le groupe «**environnement**» du Conseil de développement a proposé de se saisir de quatre thèmes concernant les compétences de la CACTLF: l'eau, l'énergie, le tourisme et la mobilité dans l'espace rural, et les déchets ménagers... Ce document rend compte du débat tenu sur les **déchets ménagers** et des propositions qui découlent de ce débat et que nous faisons aux décideurs de l'agglomération afin d'améliorer la situation...

Synthèse des débats (réunion du 16 Décembre 2022)...

Nous avons évoqué au cours de ce débat plusieurs problématiques qui, nous semble-t-il, font obstacle à une meilleure gestion des déchets et une plus grande performance dans la prévention de ces derniers...

Certains conseillers évoquent le fait que les dirigeants de l'agglomération envisagent de renforcer le contrôle des poubelles jaunes et sanctionner davantage les «mauvais trieurs» parmi la population. Cette politique de la «sanction», et donc punitive, devrait être contrebalancée par des mesures «positives», qui récompensent les conduites vertueuses...

Les conseillers débattent alors sur les mesures incitatives qui pourraient permettre de récompenser «les bons trieurs»...

On pense à des points attribués lorsqu'on se rend à la déchèterie pour un apport volontaire, mais la plupart des propositions sont d'ordre financier. Dans la logique du pollueur-payeur, il serait normal que les habitants payent le service de ramassage au prorata du poids ou du volume qu'ils produisent.

Ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui... La participation financière des habitants se compose essentiellement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui représente 59 euros par habitant... C'est largement en dessous de la moyenne nationale, et comme le fait remarquer une feuille d'information de la CACTLF, le budget de la communauté d'agglomération compense largement le déficit du budget des déchets ménagers puisqu'il injecte 2 190 895 € dans ce budget... Cet état de fait a pour origine des raisons historiques de transfert de la compétence qu'il serait trop long de développer ici....

Le Taux de la TEOM est actuellement de 8,70%, il devrait être de 12% si on voulait équilibrer les comptes... Cette taxe est calculée à partir des valeurs locatives des habitations, ce qui n'a aucune relation avec le volume de déchets que produisent les citoyens... Ce qui fait qu'une personne seule dans une grande maison va payer beaucoup plus cher qu'une famille nombreuse vivant dans une petite maison, alors que celle-ci est censée produire beaucoup plus de déchets...

L'accent devrait donc être mis sur la réduction des déchets, objectif rappelé par la cour des comptes dans un rapport de septembre 2022, et décliné dans l'axe 5 de l'orientation 4 du projet de territoire de l'agglomération...

Comment faire?... Il y a deux sortes de déchets qui alourdissent nos sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR): les déchets recyclables qu'on a négligé de trier, et les déchets fermentescibles (les biodéchets)... Ceux-ci sont tous les déchets que l'on peut composter et qui proviennent des restes de repas ou des épluchures de légumes... ces deux espèces de déchets composent environ 70% de nos ordures résiduelles, **que l'on pourrait éviter de mettre dans nos poubelles! Celles-ci pourraient donc maigrir de deux tiers!**

Nous venons de parler du compostage... Si les habitants de nos campagnes pratiquent facilement cette technique de recyclage, qu'ils complètent d'ailleurs avec un élevage de poules, il en va tout autrement pour les urbains qui ne bénéficient pas des mêmes commodités pour organiser la production de leur compost...

Paradoxalement, les abords des routes de campagne sont parfois jonchés de résidus, canettes, bouteilles en plastiques, sacs MacDonald, masques Covid, qui défigurent le paysage...

L'évolution du comportement des citoyens passe aussi et d'abord par l'éducation des populations et particulièrement celles des nouvelles générations... Car beaucoup de nos concitoyens estiment que s'ils font des efforts, les seuls qui en profiteront sont les prestataires, notamment le collecteur qui réduira les coûts de collecte sans baisser la facture dont le montant est scellé par un contrat définitif... Nous comptons donc sur les enfants pour convaincre leurs parents de réduire leurs déchets ultimes, même s'ils pensent que cela ne leur rapporte rien pécuniairement. Il faut une communication performante, notamment dans les conduites individuelles de recyclage et de prévention des déchets, mais aussi améliorer la connaissance et l'information sur le circuit d'un déchet généré par les habitants de notre territoire.

On donne l'exemple des visites organisées au centre de tri d'URVILLERS, qui permet aux visiteurs de bien appréhender le devenir de leurs déchets... On trouve par contre que les derniers documents distribués par l'agglomération en direction du grand public sont certes riches d'informations mais un peu confus pour le commun des mortels... Il est signalé sur certains secteurs du territoire que ces documents n'ont pas encore été distribués...

📌 Propositions du Conseil pour améliorer la gestion des déchets...

Conséquemment, au vu des débats qui précèdent, Nous faisons au Conseil de Développement de l'agglomération CHAUNY TERGNIER LA FÈRE les préconisations suivantes:

- ▶ Contrebalancer les sanctions négatives des mauvais tris constatés après contrôles, par des mesures positives au bénéfice des bons trieurs...
- ▶ Renforcer et développer les dispositifs d'éducation des jeunes générations (écoles, collèges, lycées), et renforcer et améliorer les campagnes de communication auprès du grand public.
- ▶ Mettre en place une tarification incitative qui favoriserait les pratiques vertueuses au niveau du tri et de la réduction des déchets...
- ▶ Récompenser les citoyens qui fréquentent assidument les déchèteries...
- ▶ Construire des partenariats (chartes ou conventions) afin d'inciter les entreprises à produire moins de déchets et de favoriser le «vrac» dans la présentation de leurs produits, ainsi que la mise en place des consignes pour les contenants en verre.
- ▶ Engager une réflexion sur les bénéfices que pourraient induire le remplacement de la TEOM par la redevance en matière de baisse de production de déchets par les citoyens.
- ▶ Proposer une information exhaustive en matière de collecte et de traitement, afin que chaque habitant ait une idée exacte de la façon avec laquelle on traite les déchets ménagers qu'il produit. Et ce afin de garantir une transparence totale au sujet de la politique locale en matière de déchets ménagers...